Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 20/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1867_DL67120723-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 25
Procurations : 8
Votants : 33
N° 67/2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Retrait du groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien des locaux et d'hygiène

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le six juillet deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mmes IMBERT, GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. LABORDE, RENAULT, VANTAUX, GAMBIER, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, M. DELORD, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, LEY, BONNIFACY, ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, FAURE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. VIDAL à M. DELORD
M. BONHOMME à M. FÈVRE
Mme RÉMY à Mme IMBERT
M. POMARÈDE à M. LAMOTTE
M. BÉLINGAND à Mme GUIDEZ
Mme GUIRAUD à Mme BALAT
M. NAVELLOU à Mme MOUGIN
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 20/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1867_DL67120723-DE

Il est rappelé que par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien des locaux et d'hygiène.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le retrait de la commune de Lavaur du groupement de commandes susvisé pour des raisons fonctionnelles et budgétaires et ce, à compter du prochain exercice pour l'année 2024.

Entendu l'exposé de la conseillère municipale, membre des commissions éducation et jumelage, sport et jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé du Maire sur la nécessité pour la commune de Lavaur de se retirer du groupement de commandes relatif à la fourniture de produits d'entretien des locaux et d'hygiène.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires au retrait du groupement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT